

TITRE	INSTANCE APPROBATRICE
Politique – Investissement durable	CONSEIL D'ADMINISTRATION
SECTEUR ÉMETTEUR	DATE
PVP CDPQ mondial et Investissement durable	2022-08-12

LOIS, POLITIQUES ET DIRECTIVES LIÉES

- Politique régissant l'exercice du droit de vote dans les sociétés cotées en Bourse
- Stratégie d'investissement face au défi climatique
- Énoncé en matière de fiscalité internationale

OBJECTIFS

- Cristalliser les objectifs, les convictions et les priorités de la CDPQ en matière d'investissement durable.
- Décrire les principes généraux guidant la mise en œuvre des principaux leviers d'action qu'elle met à profit afin d'atteindre ses ambitions en investissement durable.
- Communiquer les attentes de la CDPQ envers les sociétés de son portefeuille et les gestionnaires externes en ce qui a trait à la prise en considération des facteurs ESG.
- Alimenter les décisions d'investissement de la CDPQ et guider les efforts qu'elle déploie afin d'améliorer les pratiques ESG de ses sociétés en portefeuille ainsi que de ses gestionnaires externes et d'assurer le positionnement de ses portefeuilles dans la transition vers une économie durable.

1. Contexte et mission

La Caisse de dépôt et placement du Québec (la « CDPQ ») est un groupe mondial d'investissement animé par la volonté de bâtir des entreprises qui stimulent la performance et le progrès. En alliant son capital à ses convictions, elle souhaite faire fructifier l'avoir de ses déposants de façon durable tout en contribuant au développement économique du Québec et des communautés où elle se trouve.

En tant qu'investisseur à long terme, la CDPQ se comporte en bâtisseur et propriétaire afin de soutenir la croissance de ses sociétés en portefeuille. Au fil des années, elle a développé une expertise de pointe en investissement durable. Elle s'assure de gérer les risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »), mais également de créer et de saisir des opportunités en participant à la transition vers une économie durable et inclusive. En travaillant avec ses partenaires, la CDPQ met à l'œuvre du capital constructif pour générer de la valeur au bénéfice de tous ceux avec qui elle collabore. Ultimement, ce capital contribue à la croissance durable de l'économie et fait progresser la société.

2. Objectifs de la politique

La Politique – Investissement durable (la « Politique ») affirme les convictions, les principes et les priorités de la CDPQ en matière d'investissement durable. Elle communique les attentes de la CDPQ envers les sociétés de son portefeuille et les gestionnaires externes en ce qui a trait à la prise en considération des facteurs ESG.

La Politique appuie la stratégie et les objectifs de durabilité de la CDPQ. Elle définit un cadre lui permettant d'intégrer l'investissement durable à sa gestion d'actifs et décrit les principaux leviers d'action qu'elle met à profit afin d'atteindre ses ambitions. Enfin, la Politique alimente ses décisions d'investissement et guide les efforts qu'elle déploie afin d'améliorer les bilans environnementaux, sociaux, et de gouvernance de ses sociétés en portefeuille et de ses gestionnaires externes.

3. Convictions et priorités

3.1 Convictions

- La CDPQ souhaite être reconnue comme un leader mondial en investissement durable et ainsi s'établir comme un partenaire d'investissement de choix.
- La CDPQ croit que son engagement envers le développement durable et la prospérité à long terme de la société fait partie intégrante de ses responsabilités à l'égard de ses déposants.
- La CDPQ croit que performance et progrès vont de pair et que le capital prend toute sa valeur quand il génère des changements positifs.
- La CDPQ croit que la mise en œuvre de sa stratégie en matière d'investissement durable constitue un vecteur fondamental de création de valeur à long terme qui lui permet de se distinguer sur les marchés et auprès des meilleurs talents.
- La CDPQ croit que la transition vers une économie durable transforme les industries et les marchés, créant des occasions porteuses dont elle souhaite faire bénéficier ses déposants.
- La CDPQ croit en une approche basée sur le dialogue et la collaboration avec ses sociétés en portefeuille afin de bâtir des entreprises fortes et bien positionnées pour livrer des rendements durables.
- La CDPQ croit que la mobilisation des différents acteurs, et notamment des investisseurs institutionnels mondiaux, dans le cadre de partenariats et d'initiatives collaboratives est essentielle pour répondre aux enjeux ESG.

3.2 Priorités

La CDPQ mise sur une approche intégrée afin de considérer les facteurs ESG tout au long du processus d'investissement. Elle tient compte des interrelations entre ces facteurs ainsi que de leur matérialité en fonction du contexte géographique et sectoriel propre à chaque société.

Sans s'y limiter, elle intègre les facteurs ESG suivants dans ses analyses et ses décisions d'investissement selon leur pertinence dans le contexte propre à chacune d'elles :

<u>Environnement</u>	<u>Social</u>	<u>Gouvernance</u>
• Changements climatiques • Gestion de l'énergie et des émissions • Gestion de la qualité de l'air • Gestion de l'eau • Gestion des matières toxiques et dangereuses • Cycle de vie • Biodiversité	• Gestion du capital humain • Équité, diversité et inclusion • Santé et sécurité • Encadrement de la chaîne d'approvisionnement • Normes du travail et droits humains • Relations avec les communautés et acceptabilité sociale • Fiscalité internationale • Protection de la vie privée	• Composition et efficacité du conseil d'administration • Rémunération des dirigeants • Éthique et pratiques d'affaires • Gestion du risque de cybersécurité

Afin de maximiser son impact, la CDPQ concentre toutefois son action sur trois priorités stratégiques :

Promouvoir de saines pratiques de gouvernance

La bonne gouvernance des sociétés est un reflet de leur solidité et de leur durabilité. Un conseil fort, indépendant et diversifié permet d'assurer le succès à long terme d'une société. La bonne gouvernance est aussi essentielle à la gestion adéquate des facteurs environnementaux et sociaux. Les conseils ont un devoir de surveillance qui exige, entre autres, une bonne compréhension de ces questions et de leur impact sur le profil de risque, la compétitivité et la résilience d'une société.

Lutter contre les changements climatiques

La CDPQ déploie une stratégie climatique ambitieuse (la « Stratégie d'investissement face au défi climatique ») visant la carboneutralité de son portefeuille en 2050. Afin d'atteindre cet objectif, elle mise notamment sur ses investissements sobres en carbone qui allient rendement et durabilité.

Elle accompagne également les sociétés dans la transition, en investissant de façon rigoureuse pour répondre à leurs besoins importants en capitaux afin d'assurer leur décarbonation. Elle œuvre à diminuer l'intensité carbone de l'ensemble de son portefeuille par ses choix d'investissement et par son engagement auprès de ses sociétés en portefeuille.

Accroître l'équité, la diversité et l'inclusion

La CDPQ considère que l'équité, la diversité et l'inclusion sont d'importants vecteurs de performance au sein des organisations. Elle encourage l'adoption de bonnes pratiques en la matière chez ses sociétés en portefeuilles et ses partenaires. Cela stimule la capacité à innover, la créativité et l'agilité des sociétés, en plus de renforcer l'engagement des employés ainsi que la qualité des décisions.

4. Application

La présente Politique s'applique à toutes les catégories d'actifs de la CDPQ, tout en s'adaptant au contexte d'affaires spécifique dans lequel évoluent ses sociétés en portefeuille. Ainsi, les pratiques et les méthodes d'intégration des critères ESG peuvent varier d'une catégorie d'actifs à une autre et selon la nature et la géographie des investissements, le type d'instrument et la stratégie d'investissement du portefeuille.

5. Approche d'investissement durable

La CDPQ investit de manière active et dans une perspective à long terme. Par conséquent, elle évalue les aspects opérationnels, financiers et extra-financiers afin de cibler les meilleures occasions d'investissement et d'anticiper les risques. Elle bâtit des relations fortes avec les sociétés de son portefeuille et les accompagne dans l'adoption de pratiques durables leur permettant de se distinguer sur leurs marchés et de générer des rendements sur le long terme.

La CDPQ mise sur une approche d'investissement durable transversale visant l'ensemble de ses catégories d'actifs. Tout au long du cycle d'investissement, ses équipes collaborent afin d'identifier les risques et de saisir les opportunités liées aux facteurs ESG. En tenant compte des spécificités propres à chaque situation, elles mettent en œuvre les principes d'investissement durable de la CDPQ en s'appuyant principalement sur les leviers d'action suivants : (1) intégration des facteurs ESG (2) engagement (3) vote actionnarial et (4) initiatives collaboratives.

5.1 Intégration ESG

La CDPQ prend en considération les risques et opportunités liés aux facteurs ESG tout au long du processus d'investissement. Cela lui permet de dresser un portrait des sociétés qui tient compte à la fois des facteurs financiers et extra-financiers pertinents.

La CDPQ évalue le profil ESG des sociétés visées en focalisant sur les enjeux matériels et sur ses priorités d'investissement durable afin d'intégrer ces informations aux décisions d'investissement. Elle identifie les risques ESG qui devront être suivis dans le temps ainsi que les opportunités de création de valeur opérationnelle à saisir via l'amélioration des pratiques ESG, si la transaction se concrétise. Cette intégration des éléments ESG peut s'appuyer sur de la recherche spécialisée et sur la connaissance des sociétés, des secteurs et des marchés que possèdent les équipes de la CDPQ.

La CDPQ évalue le progrès réalisé par les sociétés en portefeuille relativement aux objectifs établis et encourage une divulgation transparente et standardisée sur ces aspects. Elle vise à assurer un suivi de leur gestion des enjeux ESG et met à profit un système de vigilance automatisée pour les sociétés publiques. Cela lui permet de réagir à toute dégradation significative de la performance à cet égard. En tenant compte des droits de gouvernance et des spécificités de chaque dossier, la CDPQ a recours à ses autres leviers d'influence afin d'assurer le respect de ses principes et l'atteinte de ses objectifs d'investissement durable.

5.1.1 Positionnement des portefeuilles

La CDPQ a pour mission de saisir les meilleures occasions d'investissement afin de générer des rendements optimaux à long terme. Elle croit que la transition vers une économie durable transformera les industries et les marchés. Elle s'assure que ses portefeuilles sont bien positionnés dans cette transition, afin d'en faire bénéficier ses déposants.

5.1.2 Exclusions

La CDPQ ancre son approche d'investissement sur son orientation long terme et privilégie les investissements qui contribuent à bâtir des entreprises plus solides et durables. Elle les accompagne dans la transition vers des modèles d'affaires durables et tend à ne pas investir dans les activités économiques à courte vue ou insoutenables pour la société et pour l'environnement à long terme (ex. producteurs et manufacturiers de cigarettes et de produits du tabac).

De plus, la CDPQ n'investit pas dans les sociétés dont les produits sont interdits soit par le droit applicable au Canada ou par des conventions internationales, y compris les mines antipersonnel (Convention d'Ottawa) et les bombes à sous-munition (Convention d'Oslo). Elle proscrit également les investissements auprès d'entités visées par des interdictions financières imposées par le Canada.

5.2 Engagement

La CDPQ souhaite mettre à profit sa relation privilégiée avec les sociétés et les gestionnaires de son portefeuille afin de les accompagner dans une croissance durable et inclusive. Son approche est axée sur la collaboration et sur un dialogue ouvert et constructif. La CDPQ soutient les sociétés dans l'adoption des meilleures pratiques de gestion des facteurs ESG en partageant son expertise et la force de son réseau. Elle souhaite ainsi contribuer à bâtir des entreprises fortes et bien positionnées sur le marché.

L'engagement constitue un levier d'influence clé dans la réalisation des objectifs de la CDPQ en investissement durable. Afin d'en maximiser les résultats, elle se dote d'un processus qui lui permet de prioriser ses efforts, d'assurer la collaboration entre ses équipes, de soutenir les sociétés et de mesurer le progrès réalisé tout au long de la démarche. Lorsque nécessaire, elle intervient selon une séquence de paliers progressifs d'intervention qui s'adaptent à l'avancement de l'engagement et à la réceptivité des sociétés. Dans certains cas, le désinvestissement peut être considéré comme une solution de dernier recours.

La nature des enjeux ESG amène parfois la CDPQ à participer à des engagements collaboratifs avec d'autres investisseurs. Cela lui permet de mettre en commun des ressources et de faire converger les intérêts afin d'accroître l'impact des interventions.

5.3 Vote actionnarial

Comme investisseur actif, la CDPQ exerce ses droits de vote aux assemblées d'actionnaires. Elle considère le vote actionnarial comme un levier d'influence privilégié à l'égard des enjeux de gouvernance et, de façon croissante, envers les enjeux sociaux et environnementaux.

La politique régissant l'exercice du droit de vote dans les sociétés cotées en bourse (la « Politique de vote ») guide l'exercice des droits de vote par procuration de la CDPQ et se lit conjointement avec la présente Politique. La Politique de vote décrit notamment les pratiques de gouvernance privilégiées par la CDPQ ainsi que les positions de vote qu'elle adopte relativement à ses priorités d'investissement durable.

5.4 Initiatives collaboratives

La CDPQ exerce son leadership au Québec et dans le monde en initiant et en s'impliquant activement dans divers partenariats et initiatives collaboratives qui contribuent à l'avancement de ses priorités d'investissement durable.¹

Par l'entremise de son implication, elle vise à faire converger les acteurs vers l'atteinte d'objectifs communs afin de maximiser l'impact sur des enjeux à l'échelle locale et internationale en mettant à profit les ressources de chacun. C'est pourquoi elle collabore avec des partenaires de premier plan qui partagent sa philosophie d'investissement et dont les expertises et réseaux sont complémentaires aux siens. La CDPQ participe ainsi au partage des meilleures pratiques et au développement de standards à l'échelle de l'industrie. Son implication lui permet également d'être à l'affût des tendances et de se positionner proactivement par rapport aux enjeux émergents.

La CDPQ adopte une approche proactive face à l'évolution du contexte réglementaire dans lequel elle évolue. Elle participe aux échanges avec les autorités réglementaires et fait connaître sa position sur divers sujets soumis à la consultation publique par celles-ci. Elle le fait seule, en collaboration avec d'autres investisseurs ou à travers des regroupements dont elle est membre. Elle cherche ainsi à contribuer au développement d'un contexte d'investissement favorable à la création de valeur à long terme.

6. Attentes envers les partenaires

La CDPQ souhaite maintenir les plus hauts standards dans l'exercice de ses activités et s'associer à des partenaires, y compris ses partenaires d'investissement, ayant une conduite corporative alignée avec les convictions énoncées dans la présente Politique. Elle s'attend à ce que ceux-ci se conforment aux lois et aux conventions internationales, en plus de conduire leurs activités dans le respect des travailleurs, de l'environnement et des communautés.

6.1 Sociétés en portefeuille

La CDPQ s'attend à ce que ses sociétés en portefeuille s'engagent dans une démarche d'amélioration continue de leurs pratiques de gouvernance et de leur bilan social et environnemental. Elle les encourage à se doter d'objectifs stratégiques visant les enjeux ESG et à adopter des politiques et des mesures d'implantation concrètes afin de les atteindre. Elle les invite également à mesurer et à divulguer régulièrement le progrès réalisé dans l'atteinte de ces objectifs.

La CDPQ considère que ses sociétés en portefeuille doivent communiquer les données ESG pertinentes de façon standardisée et transparente. Pour ce faire, elle croit que celles-ci doivent mesurer et divulguer leur performance par rapport aux facteurs ESG en s'appuyant sur les normes du

¹ Le rapport annuel d'investissement durable présente un descriptif de ces initiatives ainsi qu'une liste exhaustive des associations et regroupements auxquels la CDPQ participe.

Sustainability Accounting Standards Board (SASB) ainsi que sur le cadre du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD).

6.2 Gestionnaires externes

La CDPQ s'attend à ce que les gestionnaires externes avec lesquels elle fait affaire intègrent les facteurs ESG à travers leurs processus d'investissement, notamment en respectant l'approche de la CDPQ relativement aux exclusions. Elle les encourage également à mener des engagements auprès des sociétés de leur portefeuille afin d'assurer une saine gestion des enjeux ESG.

7. Dialogue auprès des déposants et des partenaires

La CDPQ invite les déposants, par l'entremise de leurs représentants, à exprimer leurs préoccupations, à exposer leurs points de vue et à lui soumettre leurs suggestions relativement à la présente Politique. Elle est également ouverte à échanger avec les sociétés en portefeuille et les gestionnaires externes sur les modalités de mise en œuvre des principes énoncés à la Politique.

8. Reddition de comptes et communication

La CDPQ reconnaît l'importance de la reddition de comptes et de la communication transparente de ses engagements et de ses activités en matière d'investissement durable. Elle met en place des mécanismes lui permettant de communiquer l'impact réel de ses actions et d'évaluer le progrès réalisé dans l'atteinte de ses objectifs.

La CDPQ présente ses initiatives d'investissement durable ainsi que leurs résultats par l'entremise des activités et des documents suivants :

- Une présentation biannuelle au comité de gouvernance et d'éthique de la CDPQ sur les diverses activités réalisées en investissement durable.
- Un bilan des activités menées en investissement durable présenté dans les rapports annuels d'investissement durable et de développement durable de la CDPQ.
- Une reddition de compte détaillée de ses activités faite annuellement aux Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (PRI).
- La publication des positions de vote par procuration disponible à partir du site internet de la CDPQ.

9. Rôles et responsabilités

9.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration approuve la Politique et les orientations de la CDPQ en investissement durable.

9.2 Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration supervise les travaux en matière d'investissement durable et présente ses appréciations et ses recommandations qui en découlent au conseil d'administration. Le comité recommande au conseil l'approbation de la Politique.

9.3 Comité de direction

Le comité de direction s'assure que les mécanismes nécessaires au respect des orientations en investissement durable approuvées par le conseil d'administration soient mis en place. Il veille également à ce que les principes adoptés en matière d'investissement durable soient intégrés à la gestion des portefeuilles.

9.4 Première vice-présidence : CDPQ mondial et Investissement durable

La Première vice-présidence CDPQ mondial et Investissement durable veille à l'application de la Politique et soumet au comité de gouvernance et d'éthique toute mise à jour et modification. Elle propose les grandes orientations de la CDPQ en investissement durable pour approbation par le conseil d'administration. Elle alimente les réflexions en la matière en étant à l'affût des tendances, des opportunités et des enjeux ESG. Dans l'exercice de son rôle, elle s'appuie sur des groupes de travail selon les besoins et les expertises requises.

La Première vice-présidence CDPQ mondial et Investissement durable accompagne et conseille également les équipes d'investissement en ce qui a trait à l'intégration des facteurs ESG, au positionnement des portefeuilles dans la transition vers une économie durable, à la création de valeur opérationnelle via l'amélioration des pratiques ESG, au vote actionnarial et à l'engagement avec les sociétés en portefeuille sur les facteurs ESG.

9.5 Équipes d'investissement

Les équipes d'investissement de la CDPQ se conforment à la présente politique. Avec le soutien, lorsque nécessaire, de la Première vice-présidence CDPQ mondial et Investissement durable, celles-ci intègrent les éléments ESG dans leur processus d'analyse et de décision d'investissements, établissent un dialogue avec les dirigeants ou membres des conseils des sociétés sur les enjeux ESG et s'assurent que les portefeuilles sont bien positionnés dans la transition vers une économie durable.

10. Révision

La présente Politique est soumise au comité de gouvernance et d'éthique qui en recommande l'adoption au conseil d'administration. La politique est révisée sur une base triennale ou au besoin par la Première vice-présidence CDPQ mondial et Investissement durable afin de tenir compte de l'évolution des meilleures pratiques et de la stratégie de la CDPQ.